



**Lettre d'information de l'ALIRE, l'Association des Librairies
Informatisées
& utilisatrices de Réseaux Electroniques**

Vendredi 17 juin 2016

L'ALIRE organise une rencontre entre les logiciels de gestion, les distributeurs et Dilicom

Le 14 juin 2016, l'ALIRE a invité tous les logiciels de gestion de libraires à rencontrer son Conseil d'administration. 3 SSII - 2DCOM (Librisoft, iPréface), Tite-Live (Medialog) et TMIC (Ellipses) - ont fait le déplacement et ont pu participer à une séance de travail avec les libraires de l'ALIRE, les distributeurs et Dilicom dans le cadre du Comité EDI.

Chacun a pu partager sur ses procédures et ses attentes : Comment améliorer les services existants? Quels sont les nouveaux besoins des libraires?

Comment les mettre à disposition des libraires? L'ALIRE se félicite des avancées prochaines sur les messages retour, l'annonce d'envoi des nouveautés et la facture dématérialisée.

L'ALIRE étudie et fait connaître les besoins des libraires, informe les SSII sur les nouveaux messages et les aide à les intégrer.

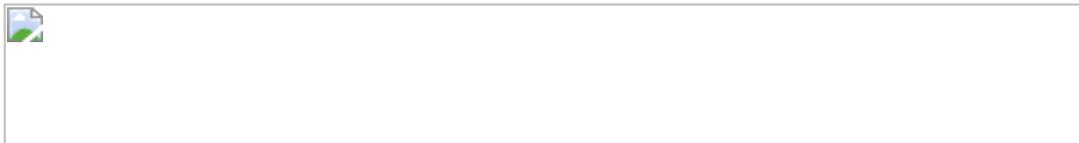
L'essentiel sur l'impression à la demande (IAD, POD)

Environ 200 000 titres du FEL sont imprimés à la demande ("IAD") : l'ouvrage est imprimé spécialement pour répondre à une commande de libraire. L'ALIRE s'est saisi de la question dès 2012 pour aboutir au recensement de ces fiches sur Dilicom.

Comment savoir si un titre est imprimé à la demande : des mentions supplémentaires

La fiche du livre IAD est disponible et ressemble à une fiche normale mais elle comporte une mention ou une icône "IAD". Parfois le logiciel de gestion affiche un message de confirmation au moment de la commande. Divers éditeurs

recourent à l'IAD pour certains de leurs titres : Fayard, La Découverte, Payot & Rivages, books on demand etc...



Sur le site Dilicom : une icône indique que ce titre est imprimable à la demande - l'information est transmise aux logiciels de gestion dans le FEL.

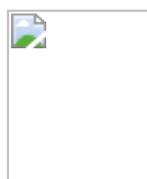
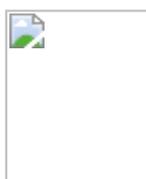
Ce qui change avec un titre imprimé à la demande (IAD) :

1. **délais de livraison** : quand le livre IAD est imprimé chez un prestataire et non pas dans l'entrepôt du distributeur, un délai supplémentaire peut s'appliquer : la commande n'arrive pas conjointement aux autres titres commandés mais directement depuis le prestataire.
-> L'Avis d'Expédition indique pour ce titre le code 68 « Livraison différée » et peut préciser une date de livraison prévue via la notation de la ligne.
2. **colisage** : le livre IAD est emballé séparément des autres livres d'une commande car il est traité selon un circuit différent
3. **coût du transport** :
 - le livre IAD est fabriqué dans l'entrepôt du distributeur : pas de coût supplémentaire (commande massifiée avec les autres commandes)
 - le livre IAD est imprimé chez un prestataire : coût supplémentaire potentiel (commande envoyée par le prestataire isolément via Prisme, Speed, ou La Poste)
4. **droit de retour** : en général le retour est refusé pour les livres IAD, ce qui est précisé dans la fiche article

Pour aller plus loin :

- pour les libraires :
 - Mode d'emploi : l'impression à la demande en librairie sur le site du SLF
- pour les services informatiques :
 - fiche synthétique ALIRE/DILICOM sur l'utilisation du statut "impression à la demande"
 - les codes utilisés dans l'avis d'expédition p.27-29

Adhérez à l'ALIRE !



Association des librairies informatisées et utilisatrices de réseaux électroniques

60 rue Saint André des Arts, 75006 PARIS

01 58 46 27 98 / 06 58 68 34 61

<http://alire.asso.fr> / alire@alire.asso.fr



2016 © **ALIRE** | alire@alire.asso.fr